

EDITORIAL

DANS CE NUMÉRO :

| | |
|---------------------------------------|-----|
| <i>Actualités et travaux en cours</i> | 2-5 |
| <i>Vers une pénurie d'eau</i> | 6-7 |
| <i>Les passes à poissons</i> | 8 |

LE MOT DU PRÉSIDENT



L'été 2012 n'a pas dérogé à la règle: l'absence de pluie, le vent et les températures élevées nous ont conduit à consommer de l'eau pour les besoins quotidiens domestiques, agricoles ou de loisirs. L'attrait de notre territoire renforce la pression sur les milieux :

touristes doublent la population du territoire l'été, au moment où les ressources en eau sont les plus fragiles. La pression sur la ressource s'est traduite alors par la réduction des débits des cours d'eau, allant sur les affluents jusqu'à des situations d'assec.

Plus surprenante, la sécheresse hivernale 2011-2012, nous a conduit à la mise en place du niveau d'alerte de l'arrêté sécheresse dès le mois de mars sur nos cours d'eau, y compris sur l'Orb qui échappe partiellement aux étiages estivaux du fait du fonctionnement du barrage des Monts d'Orb. Le déficit pluviométrique record de cet hiver s'est en effet cumulé aux déficits précédents rendant encore plus vulnérables les ressources souterraines.

Cette situation qui semble s'installer chaque année, alors même que les canicules annoncées ne se produisent pas, nous interroge sur nos comportements collectifs ou individuels de consommation d'eau et renforce le besoin d'une gestion concertée de la ressource en eau, objectif phare du SAGE Orb Libron.

Les étiages sévères ne doivent cependant pas nous faire oublier que les risques d'inondation demeurent, et que là aussi, les réponses à y apporter doivent être collectives mais également individuelles.

A l'heure des économies budgétaires, les dispositifs de financement se durcissent et l'obtention des crédits d'Etat est soumise à de nombreuses conditions. Les travaux de création de digues doivent par exemple justifiés de nombreuses exigences techniques et réglementaires avant de pouvoir être examinés. C'est dans ce contexte tendu que le territoire de l'Orb et du Libron a obtenu une seconde labellisation PAPI, la première de la Région Languedoc Roussillon pour ce dispositif de seconde génération.

Ce projet réaffirme la politique cohérente de gestion du risque inondation appliquée sur les vallées de l'Orb et du Libron : maîtrise voire arrêt de l'urbanisation en zone inondable, entretien de la culture de l'inondation, gestion pendant la crise, entretien des cours d'eau, rétablissement des zones naturelles d'expansion des crues, réouverture des exutoires en mer, protections rapprochées des cœurs de village.

Dans ce numéro du journal de l'Orb et du Libron, vous trouverez des exemples de réalisation qui contribuent à une gestion de l'eau respectueuse de notre territoire.

Le Président

Jean Noël BADENAS
Conseiller Général

Le Lirou à Maureilhan en juillet 2012




ACTUALITÉS

CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2011-2015

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a élaboré en concertation avec les communes et les partenaires institutionnels un nouveau Contrat de Rivière sur l'Orb et le Libron. Il s'agit d'un programme d'actions décliné en quatre volets permettant d'atteindre les objectifs fixés pour le territoire en termes :

- ⇒ de bon état des cours d'eau et des milieux associés
- ⇒ De gestion des inondations dans le respect du fonctionnement naturel du fleuve et des zones humides
- ⇒ D'amélioration des connaissances sur les thématiques émergentes (littoral, pollutions toxiques).

Signé le 16 décembre 2011 à l'hôtel du Département à Béziers, ce contrat permet de concentrer les efforts financiers sur les opérations les plus efficaces et d'inciter leur réalisation par des taux d'aide avantageux.



Un programme en 4 volets

- Volet A - Amélioration de la qualité des eaux (18 331 883 € HT)
- Volet B - Gestion de la ressource en eau (7 437 000 € HT)
- Volet C - Gestion du milieu aquatique et du risque inondation (43 380 000 € HT)
- Volet D - Animation, communication et suivi du Contrat (4 134 000 € HT)

• Déroulement du contrat :
 2011-2013 phase 1
 Clause de rendez-vous: bilan et renégociation en 2013
 2013-2015 phase 2

Néanmoins, les taux de subvention incitatifs négociés dans le cadre de ce contrat ne sont valables que sous réserves du respect du calendrier.

PAPI 2 ORB ET LIBRON

Le Contrat de rivière intègre un volet risque inondation qui doit bénéficier d'une labellisation Plan d'Action de Prévention des Inondations pour permettre l'accès aux crédits d'Etat. Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a donc travaillé à cette labellisation courant 2011. Il faut dire que le premier PAPI de l'Orb, signé en 2004, avait permis de définir le cadre des opérations à réaliser tant sur l'Orb que sur le Libron pour les années 2011 à 2015.

Les enjeux en zone inondable sont nombreux sur le territoire de l'Orb et du Libron. Les priorités du PAPI 2 sont :

- ⇒ La protection des lieux densément habités du delta de l'Orb
- ⇒ La réduction de la vulnérabilité des enjeux existants (bâti, équipements publics, entreprises et activités et notamment agricole)
- ⇒ L'amélioration de la gestion de crise (fourniture d'information pluviométrique)

⇒ La prise en compte des risques d'inondation dans l'aménagement du territoire

Validé en octobre 2011 par la Commission Mixte Inondation, ce projet permettra de mobiliser plus de 11 millions d'euros de crédits d'Etat (soit près de 36 % de l'enveloppe totale affectée au projet.) Les partenaires locaux, Département et Région, interviennent également à hauteur de 20 % chacun.



GESTION DE LA RIPISYLVE

La gestion de la ripisylve est, réglementairement, une obligation des propriétaires riverains.

Les collectivités se sont emparées de cette problématique pour garantir la cohérence de l'intervention et s'assurer que les différentes fonctions de la ripisylve sont intégrées et valorisées. En effet, s'il faut contrôler la végétation des berges pour permettre un écoulement des crues le moins dommageable possible, la restauration ou l'entretien de la ripisylve doit aussi permettre de :

- Restaurer des annexes hydrauliques (chenaux de crue, mares temporaires) ou leur connexion avec la rivière
- Améliorer la qualité sanitaire des boisements et leur diversité
- Lutter contre les plantes invasives

Près de 3.2 millions d'euros ont été investis entre 2006 et 2011 pour restaurer la ripisylve des cours d'eau du territoire, c'est-à-dire revenir à une situation contrôlée où la végétation peut jouer pleinement son rôle de stabilisation des berges et contribuer à la diversité écologique et paysagère, sans porter préjudice à l'écoulement des crues.

Pour éviter de perdre le bénéfice des investissements consentis et revenir au bout de quelques

années à la situation initiale, il faut désormais entretenir les berges. Cet entretien régulier, plus économique que la restauration, permet une surveillance permanente des cours d'eau, garante de réactions rapides et efficaces en cas de désordres constatés.

Le contrat de rivière Orb Libron 2011-2015 prévoit 1 million d'euros de travaux sur cinq ans pour entretenir ce résultat.

Au cours de l'hiver 2011-2012, des campagnes



Jaur amont



Berge de l'Orb à Roquebrun



Epave sur l'Orb

En marge des travaux de restauration des berges menés sur tout le territoire Orb Libron, les entreprises qui interviennent se trouvent confrontées systématiquement à la gestion d'un nombre grandissant de **déchets** en tout genre qui terminent leur vie sur les berges de nos cours d'eau.

On y retrouve en effet tous les objets de notre vie quotidienne, du plus petit au plus gros, du plus anodin au plus toxique : chaussure, voiture, machine à laver, réfrigérateur, pneu, bouteille, bidon de produit phytosanitaire Un vrai inventaire à la Prévert qui fait prendre conscience du manque de civisme des personnes fréquentant les abords des cours d'eau et qui coûte de plus en plus cher à la collectivité.



ACTUALITÉS

LE CONFORTEMENT DE LA DIGUE DE LA POSTE À BÉDARIEUX

L'histoire du territoire se lit aussi dans le patrimoine bâti de nos communes. Bédarieux n'échappe pas à cette règle. Bâtie le long de l'Orb, cette cité en a subi les assauts et s'en est protégée. Deux digues ont ainsi été construites : celle de la Poste (quai Wilson) et celle de la Perspective.

Le rôle de ces ouvrages est double : empêcher les eaux de l'Orb d'inonder le centre ville et fixer la rivière sur son tracé actuel. Comme tout ouvrage ces digues méritent un entretien adapté.

Consciente de leur importance, la municipalité s'est engagée dans un programme de travaux faisant suite aux investigations lancées en 2006. La première tranche de travaux a permis fin 2011 de conforter la digue de la Poste, le radier du Vèbre et les murs berges, depuis la résidence Val Parc jusqu'à la résidence des Rives de l'Orb.

Selon Francis Barse, adjoint de Bédarieux et président du Syndicat Mixte d'Etude et de Travaux sur l'Orb, le Gravezon et leurs Affluents, « Ces travaux étaient attendus par beaucoup de riverains concernés et nous sommes heureux d'avoir pu les mener à bien. L'ampleur du programme, **1 million d'euros**, rend compte de la complexité du travail réalisé. Intervenir en sous œuvre sur des ouvrages anciens et hétéro-

gènes, en bordure de l'Orb et sur des parties en eau... un véritable challenge remporté avec succès. Et le succès est d'autant plus beau qu'il est partagé par tous. Si les riverains ont gagné en sécurité, tous les Bédariens peuvent profiter désormais d'un quai restauré et mis en valeur, ouvrant la ville sur l'Orb ».



Digue de la Poste confortée à la traversée de Bédarieux

PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE SUR LE LIBRON, LE JAUR ET LES GORGES DE L'ORB

Les crues du Libron et de ses affluents sont particulièrement violentes et rapides, et donc dangereuses. Nombreux sont en effet les accidents, parfois mortels, qui ont jalonné la vie de ce cours d'eau qui, tranquille en période estivale, peut engendrer des dégâts considérables en période de fortes précipitations.

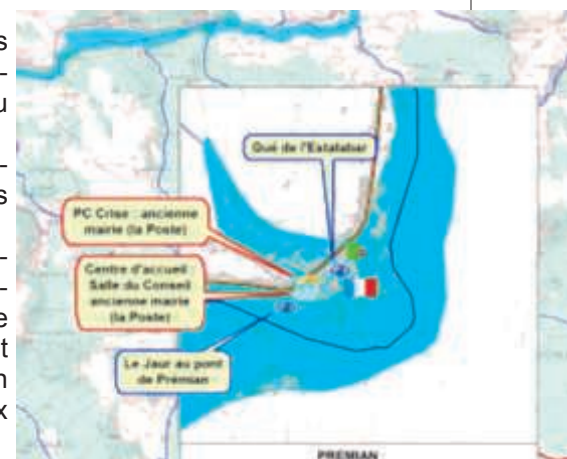
Les élus de la vallée du Libron se sont engagés, avec l'appui du SMVOL et du Syndicat intercommunal de gestion et d'aménagement du Libron, dans une action forte de prévention des inondations.

En complément des travaux d'entretien du fleuve et de ses affluents, les communes de la vallée du Libron se sont dotées de Plans communaux de sauvegarde inondation (PCSI). Véritable plan Orsec décliné à l'échelle communale, le PCSI définit toutes les mesures de sauvegarde de la population en cas de crue.

"Les élus, les citoyens, les pompiers, les gendarmes, les services des routes ont défini un plan d'action destiné à préserver les vies humaines", précise Laurent Rippert, directeur du SMVOL. Chaque commune a proposé un lieu d'hébergement, localisé les voiries et enjeux à risque et précisé le rôle de chacun dans ce plan d'action.

Sur le Jaur et les gorges de l'Orb, ces mêmes dispositifs de sauvegarde ont été mis en place courant 2011. La démarche lancée après la crue de mars 2011 (400 m³/s estimés à Olargues) a permis d'intégrer l'expérience de cette crue pour graduer les interventions, pour une organisation proportionnée aux effets de la crue.

Sur le Jaur, les acteurs de la gestion de crise du territoire (pompiers, gendarmes, agents départementaux) ont souhaité disposer de documents de synthèse leur permettant d'avoir une vision globale des enjeux concernés.



LES TRAVAUX DU DELTA DE L'ORB

Le delta de l'Orb est le secteur où se concentrent la plupart des travaux de protection contre les inondations. Le syndicat Béziers la Mer, qui est maître d'ouvrage de ces opérations pour le compte de ses communes membres, a engagé en 2012 :

- la deuxième tranche des travaux de protection de la commune de **Valras**. La partie terminale du canal de crête est désormais réalisée et notamment l'ouvrage de débouché dans l'Orb (cf photo ci-contre).
- la première tranche opérationnelle des travaux de construction de la digue de **Sérignan**. Il s'agit plus particulièrement de définir les ouvrages au niveau PRO, ces éléments techniques permettant ensuite de consulter les entreprises pour faire réaliser les travaux.
- Enfin, l'enquête publique préalable à la poursuite des travaux de la traversée de **Béziers** est en cours. Il s'agit d'obtenir l'autorisation réglementaire de réaliser les aménagements allant du Pont Vieux jusqu'au Pont Canal, pour homogénéiser la section d'écoulement.

La réalisation de ces différents aménagements nécessite, outre les autorisations réglementaires (code de l'environnement, déclaration d'utilité publique, patrimoine...), l'obtention de labellisations (PAPI, puis PSR) permettant de mobiliser les crédits de l'Etat.



Partie terminale du canal de crête à Valras

Dans un contexte budgétaire tendu, les conditions d'éligibilité des dossiers se durcissent et les évolutions réglementaires successives rendent complexe la conciliation des différents enjeux.

Néanmoins les chantiers avancent, témoins de la volonté des élus du territoire et de l'équipe technique de faire aboutir les projets d'intérêt général.



Tracé de la protection de Sérignan

Le Serveur Vocal se modernise !

Le serveur vocal du Syndicat Béziers la Mer est l'outil téléphonique qui permet d'alerter les habitants en zone inondable de l'Orb des communes de Béziers, Villeneuve les Béziers, Sauvian, Sérignan, Valras et Portiragnes, qui en ont fait la demande auprès de leur mairie. Ce système, indexé sur le niveau de l'Orb dans la traversée de Béziers, a été décliné pour prendre en compte les spécificités de chaque commune (temps d'arrivée de la crue en particulier) en lien avec les plans communaux de sauvegarde.

VERS UNE PÉNURIE D'EAU

L'Orb et le Libron sont des fleuves méditerranéens, et donc coutumiers d'épisodes de sécheresse. Malgré cette sensibilité naturelle à la sécheresse, les cours d'eau du territoire sont le support de nombreux usages, dont les besoins en eau augmentent en été.

Ainsi un épisode de sécheresse va impacter :

- ⇒ le milieu naturel : les conditions estivales (chaleur, concentration des polluants par manque de dilution, développement des algues...) réduisent la teneur en oxygène de l'eau indispensable à la vie piscicole.
- ⇒ L'alimentation en eau potable : les captages d'eau potable prélèvent de l'eau souterraine qui fournit l'essentiel du débit des cours d'eau en période estivale. Les besoins en eau potable sont maximum en été du fait d'une utilisation saisonnière spécifique (piscine, arrosage...) et de l'afflux touristique (la population double en été).
- ⇒ L'agriculture : si les conditions climatiques sont sévères, les besoins d'irrigation augmentent sensiblement.
- ⇒ Les activités économiques : certaines activités nécessitent des prélèvements d'eau et

d'autres un niveau et une qualité d'eau satisfaisants (loisirs liés à l'eau : canoë kayak, baignade, pêche...).

Ces différents usages peuvent se trouver momentanément en concurrence, dans les situations les plus sévères le maintien des uns hypothéquant celui des autres.

Pour éviter ces situations de crise, un programme d'économies d'eau a été mis en place sur le territoire (cf ci-après), pour ne prélever que l'eau strictement nécessaire. Lorsque la situation le justifie, l'Etat place les cours d'eau en vigilance, alerte ou crise et prend des arrêtés sécheresse * réglementant les usages.

Localement, des Plans de Gestion Concertée de la Ressource déclinés par bassin versant définiront des règles de fonctionnement dégradé, pour limiter les situations de pénurie aux sécheresses les plus exceptionnelles.

Si les collectivités se doivent d'être exemplaires en matière d'économie d'eau, chacun d'entre nous a son rôle à jouer par ses usages quotidiens, sans attendre que l'eau ne vienne à manquer.

LA SECHERESSE 2012

Après un mois de novembre plutôt pluvieux, l'hiver 2011-2012 s'est révélé être le plus sec enregistré depuis 1901. Le territoire Orb Libron n'a reçu que 10% de la pluviométrie d'une année moyenne.

Au mois de mars, et malgré quelques pluies ponctuelles, le niveau des cours d'eau était très faible, en dessous du seuil d'alerte (comparable à des niveaux observés en juin, alors que les prélèvements d'hiver sont bien inférieurs). La situation des nappes souterraines était également défavorable et en évolution à la baisse.

Les bassins versants de l'Orb et du Libron ont été placés en alerte dès le mois de mars 2012. Le printemps qui a suivi, relativement « frais » et arrosé ponctuellement, a fait que la situation ne s'est pas dégradée trop rapidement.

Mais les températures estivales et les prélèvements accrus ont eu raison des cours d'eau, avec

les premiers assecs observés sur les plus fragiles (le Lirou et le Libron) dès le mois de juillet. Au mois d'août, le niveau d'alerte a été rétabli sur les principaux cours d'eau.

La multiplication sur les dernières années de périodes critiques, observées au printemps mais aussi en début d'automne, rend visible le déséquilibre entre les usages et la ressource.

Malgré cette succession d'épisodes de sécheresse, la prise de conscience reste encore nécessaire pour généraliser la mise en place d'actions fortes d'économie d'eau.

Mortalité piscicole sur le Lirou juillet 2012



* Un **arrêté sécheresse** est une décision préfectorale s'imposant à l'ensemble des utilisateurs de l'eau (particuliers, professionnels, collectivités), dont l'objectif est de maintenir le plus longtemps possible tous ces usages en période de pénurie. Pour cela, l'arrêté module les usages (horaires d'arrosage par exemple), puis les restreint si la situation le justifie (niveau d'alerte ou de crise).

Ces arrêtés sont diffusés par la presse (Midi Libre, radios locales...) et transmis officiellement aux mairies.

Les informations sur la sécheresse sont également disponibles sur le site internet de préfecture (www.herault.equipement-agriculture.gouv.fr) et en mairie.

Le bulletin édité par le SMVOL est téléchargeable sur le site internet : www.vallees-orb-libron.fr

LES USAGERS DE L'EAU BRUTE MOBILISÉS

L'arrosage des jardins, des potagers à partir d'un béal d'irrigation est un usage ancien sur le territoire. Particulièrement développés sur la Mare, le Jaur, la Haute Vallée de l'Orb et le Vernazobre, beaucoup de ces béals n'étaient plus entretenus faute d'organisation des différents propriétaires concernés.

Les systèmes de prise d'eau (seuils ou pansières) tout comme les canaux et vannes de distribution constituent un patrimoine bâti témoignant du rôle des cours d'eau dans la vie du territoire. Il est donc important de préserver ce patrimoine tout en l'adaptant aux usages actuels. Pérenniser ces prélèvements n'est possible qu'en les optimisant pour préserver la ressource.

Depuis 2004, le SMVOL a porté une animation par bassin versant pour informer les usagers de la nécessité de rétablir des structures collectives pour faire reconnaître les prélèvements, adapter le prélèvement aux besoins et réduire les fuites. Les programmes de travaux portés par les structures collectives (Association Syndicale Autorisée ou Association Syndicale Libre) bénéficient de subventions dans le cadre du Contrat de Rivière.

En 2012 :

- ⇒ les usagers de la vallée de la Mare travaillent à la rédaction du Plan de Gestion Concertée des Etiages (déjà appliqué par les utilisateurs des béals).

- ⇒ L'ASA du Canal de l'Abbé à Saint Chinian a engagé la première tranche de son programme de travaux.
- ⇒ Une dizaine d'ASA ou ASL sont en cours de création sur la Haute Vallée de l'Orb
- ⇒ L'ASA du canal de la Tour à La Tour sur Orb va lancer sa première tranche de travaux.



*Prise d'eau sur l'Orb
à Avène*

RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE : LES COLLECTIVITÉS SUR LE PONT

Pose de compteurs de sectorisation, travaux de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable, bilan de consommation sur les bâtiments publics... les collectivités responsables des équipements de distribution de l'eau potable ont de lourds chantiers en perspective. Ce sont plus de 5.5 millions d'euros qui y seront consacrés, sur la période 2011-2015.

Les collectivités qui ont confié la distribution de l'eau potable à un prestataire peuvent utiliser le levier que représente le contrat pour assurer ces opérations. Ainsi le SIAEP du Vernazobre a rajouté une clause dans son contrat avec la SAUR pour que le rendement du réseau passe de 70 à 75% d'ici 4 ans.

Economiser de l'eau c'est aussi réfléchir autrement la place de nos espaces verts. Modifier la nature des végétaux, utiliser des couvre sol ... autant d'actions permettant de réduire la fréquence des arrosages sans

perdre l'esthétisme des espaces verts. Ces démarches, en cours sur plus de 25 communes, permettent également de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires... moins de pesticides dans l'eau préserve nos ressources souterraines.



Fontaine de Villeneuve à Lunas

CONTINUITÉ PISCICOLE : 5 OUVRAGES À ÉQUIPER SUR L'ORB

Le chantier du rétablissement de la continuité piscicole sur la basse vallée de l'Orb avance à grands pas.

Ce secteur est aujourd'hui cloisonné par la présence de 5 seuils, qui réduisent les possibilités de migration et donc de reproduction des espèces amphihalines.

L'aménagement de passes à poissons sur ces 5 ouvrages (de l'aval vers l'amont : moulin Saint Pierre, barrage de Pont Rouge, seuil de Bagnols, seuil de Tabarka et barrage de la Malhaute) est donc prioritaire.

Dans un contexte réglementaire nouveau plus contraignant (continuité écologique), mais aussi avec des conditions financières plus avantageuses, le Syndicat Mixte des Vallées



Barrage Pont Rouge

Département de l'Hérault, ont débuté en juillet et devraient être terminés à la fin de l'automne 2012.

En 2013, le seuil du barrage de Pont Rouge, géré par Voies Navigables de France et le barrage du Moulin Saint Pierre, devraient également être équipés de dispositifs de franchissement.

UN BUDGET IMPORTANT

L'aménagement des 5 passes à poissons nécessitera un budget de 2 900 000 €. Le contrat de rivière Orb Libron 2011-2015 permettra de mobiliser 80% de subventions apportés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.



Moulin Saint Pierre

de l'Orb et du Libron a proposé aux propriétaires des ouvrages sur lesquels la démarche n'avait pas été engagée de porter les études de définition des ouvrages à réaliser pour assurer continuité piscicole et sédimentaire.

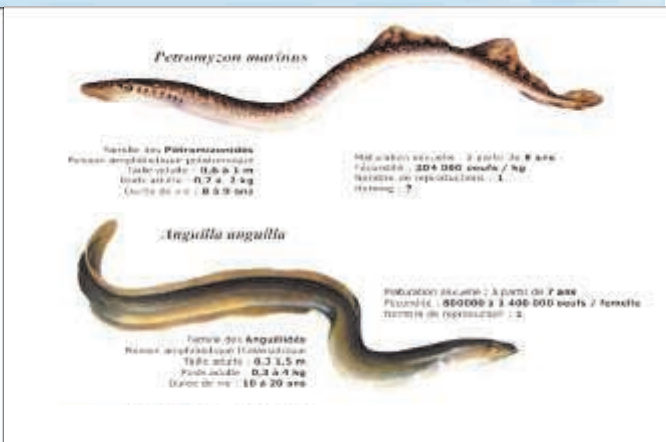
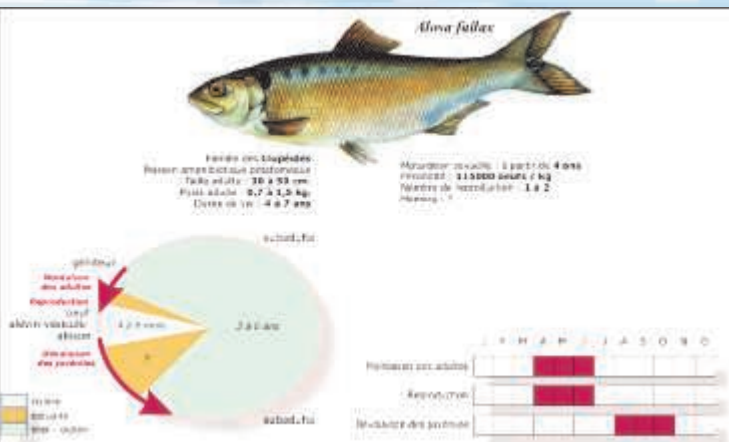
Ces études, lancées en 2010, ont permis de préciser les conditions de franchissabilité des ouvrages en lien avec les espèces cibles : les 5 ouvrages prioritaires disposent d'un Avant Projet définissant les aménagements à réaliser.

Les travaux concernant les ouvrages de Bagnols et Tabarka, portés par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et ceux relatifs au seuil de la Malhaute, portés par le



Moulin de Bagnols

5 OUVRAGES POUR LA MIGRATION DE L'ALOSE, L'ANGUILLE ET LA LAMPROIE MARINE



Les espèces prises en compte pour la continuité piscicole sont avant tout les espèces migratrices : alose, anguille et lamproie marine.

La migration de montaison de l'Alose dure globalement tout le printemps, mais l'alse a une très faible capacité de saut (moins de 25 cm). La dévalaison des juvéniles se produit à l'automne.

L'Anguille est un poisson qui est souvent associé à des notions de robustesse, et d'abondance. Il y a 20 ans, elle était même considérée comme nuisible en France. Cette image évolue, au vu de l'effondrement des populations mondiales. Pour l'Anguille, la restauration de la migration de montaison est assez aisée, car elle est capable d'explorer le milieu pour trouver les passages pos-

sibles. La migration de dévalaison est plus délicate car les individus, de grande taille, sont très exposés aux blessures des chutes et surtout dans les turbines des microcentrales.

La Lamproie marine est une espèce classée vulnérable en Europe. Les populations ont très fortement régressé ces dernières décennies. Lors de la migration de montaison, la lamproie est capable de progresser

www.vallee-orb-libron.fr



Directeur de la publication: Laurent Rippert
Rédaction: Frédérique Roman
Domaine de Bayssan le Haut
Route de Vendres, 34 500 BEZIERS
Tel 04.67.36.45.99 - Fax 04.67.36.40.25

Crédit photos: SMVOL

Nos Partenaires



Ce document est imprimé sur du papier recyclé